

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

\*

EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil  
Municipal : 33

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés :

33

Nombre de votants :

33

Date de convocation :  
7 février 2020

Date d'affichage :  
20 février 2020

L'AN deux mille vingt, le 13 février le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 7 février, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

**PRESENTS :**

MM. BIONNIER, BOISSET, BOUCHET, Mme CHAMPEL, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, MM. FREGONESE, GRENET, Mme GRENET, M. HURTUBISE, Mme LAFOND, M. LAMY, Mmes LARRIEU (à partir de la question n° 6), Mme MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, MM. PRADEAU, RESSOUCHE, Mme SANNAT, M. VERMOREL, Mme VILLER, M. ZICOLA.

**ABSENTS :**

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal  
*a donné pouvoir à Stéphanie FLORI-DUTOUR*

M. Pierre CERLES, Conseiller Municipal Délégué  
*a donné pouvoir à Marie-Hélène SANNAT*

Mme Emilie LARRIEU, Conseillère Municipale  
*a donné pouvoir à Pierre PECOUL jusqu'à la question n° 5*

Mme Chantal RAMBAUX, Conseillère Municipale  
*a donné pouvoir à Bruno RESSOUCHE*

M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal  
*a donné pouvoir à Jacquie DIOGON*

< > < > < > < >

**Secrétaire de Séance : Stéphanie FLORI-DUTOUR**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 13 FEVRIER 2020**

**QUESTION N° 2**

**OBJET : Ancien Centre de détention : convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec l'État, définition de la procédure et délégation donnée au Maire afin de signer les marchés de diagnostics**

**RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

**Question étudiée par la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 29 janvier 2020**

L'État souhaite vendre l'ancien Centre de détention situé rue Soubrany, cadastré section BY parcelle n°58 pour une surface totale de 10 955 m<sup>2</sup>.

La Commune de Riom est intéressée par ce bien qui occupe une position stratégique dans le centre-ville afin d'y développer des activités s'inscrivant dans la stratégie de redynamisation du centre-ville portée par le programme national « Action Cœur de Ville ».

L'État propose de conclure avec la Commune de Riom une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage en application de l'article L2422-5 du Code de la commande publique afin de confier à la Commune de Riom le soin d'étudier l'état structurel de cet ensemble immobilier.

Cette étude permettra à la Commune de Riom de se positionner sur l'éventuelle acquisition de l'ancien Centre de Détention, et pour un montant tenant compte de l'ampleur des travaux de réhabilitation.

Cette convention autorise la Commune de Riom à conclure des marchés destinés à connaître l'état sanitaire, de solidité, de structure et de pollution du site comprenant les éléments de diagnostics suivants :

- structures, toitures, état parasitaire, isolement coupe-feu
- amiante, plomb
- réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales (y compris en périphérie de la parcelle)
- relevés topographiques et graphiques (plans, élévations, coupes et réseaux)
- études de sol
- diagnostic archéologique anticipé
- étude patrimoniale

Le montant de ces diagnostics techniques est estimé à 312 700 € HT, toutefois chaque élément de diagnostic présente un caractère homogène. Ainsi une procédure individuelle à chaque diagnostic sera menée, conformément au guide des procédures adaptées de la Commune.

Les modalités de participations financières de l'État, maître d'ouvrage sont fixées dans la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage, le montant s'élèverait à 9 480 €.

**Le Conseil Municipal est invité à :**

- **autoriser le Maire à signer la convention de mandat de Maîtrise d'Ouvrage avec l'État ;**
- **approuver la procédure de marchés et autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document à cet effet.**

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE**

**Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.**

**Pour extrait conforme.**

**RIOM, le 13 février 2020**

**Le Maire,**

*signé*

**Pierre PECOUL**